



SDSS GSO

DISSOLUTION 93



PARIS, le 27 juin 2021



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 24 juin 2021 désignant l'opération de restructuration de service ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint dans le cadre de la fusion des groupes de soutien opérationnel des compagnies de sécurisation et d'intervention de Paris et de Seine-Saint-Denis de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police de Paris

NOR : INTC2112822A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 modifié instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 relatif aux mesures d'accompagnement des restructurations

L'arrêté du 24 juin 2021 désigne l'opération de restructuration de service ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service dans le cadre de la fusion des GSO des CSI de PARIS et Seine-Saint-Denis.

Notre priorité : défendre vos intérêts ! Notre devoir : vous informer !

L'article 1 confirme que la dissolution constitue une restructuration de service.

Les articles 2 et 3 confirment que les effectifs quittant le GSO de Seine-Saint-Denis à cette occasion, et avant le 31 décembre 2021, peuvent bénéficier de la prime de restructuration.

Depuis l'annonce de la dissolution du GSO, **Alternative Police Cfdt IDF** se bat pour que les intérêts de nos collègues soient entendus. Nous resterons engagés à vos côtés jusqu'au terme du processus.

Rapprochez-vous de vos délégués Alternative Police Cfdt pour toute demande de précisions.

Retrouvez l'arrêté sur legifrance.gouv.fr



Bureau Zonal
Île-de-France



52, rue Crozatier 75012 PARIS

01 42 38 57 61

secretariat-idf@alternativepn.fr



Facebook